



EMMANUEL MACRON

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Paris, le 16 octobre 2014

Intervention de M. Emmanuel MACRON lors de la conférence de presse du 15 octobre sur le projet de loi pour libérer l'activité

L'idée de cette rencontre, c'était d'essayer de vous expliquer, en tout cas de vous présenter, les objectifs principaux, la philosophie et les mesures qui ont été ce matin communiquées en conseil des ministres, et qui seront travaillées tout au long des mois à venir parce que c'est un travail qui commence en fait aujourd'hui et que nous allons continuer ensemble.

Peut-être essayer de caractériser la situation dans laquelle nous sommes, parce que nous ne faisons pas ces mesures, nous ne prenons pas ces décisions, nous n'essayons pas de faire ces réformes parce que cela ferait plaisir à l'un ou l'autre, ou parce que cela nous serait dicté de l'extérieur. La situation économique dans laquelle nous vivons aujourd'hui l'impose. Elle l'impose parce que, comme ce graphique vous le montre, depuis plusieurs années il y a une reprise mondiale mais qui est surtout tirée par un moteur qui est le moteur américain et le reste de la croissance est en situation difficile. Depuis quelques mois maintenant, peut-être une année, les pays émergents peinent, les différentes crises géopolitiques que vous connaissez sont difficiles et l'Europe est en situation d'anémie. Anémie qu'on retrouve dans les chiffres de la croissance, qu'on trouve dans les chiffres de l'inflation et qui est largement liée donc à notre contexte où nous avons consolidé sur le plan budgétaire, nous avons fait des efforts, mais où les moteurs de la croissance sont insuffisants et qui s'accompagne d'un besoin d'investissement que vous voyez ici représenté également. Besoin d'investissement à la fois public et privé, et pour ce qui concerne notre pays, surtout un besoin d'investissements privés et de dynamique d'investissements privés.

Donc la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, elle ne peut pas être jugée satisfaisante car nous ne pouvons nous en contenter. Il y a des débats – je n'y reviendrai pas parce que Michel SAPIN et Christian ECKERT vous en ont longuement parlé – qui existent aujourd'hui entre Bruxelles et Paris, et Paris porte un budget volontariste avec des économies. Le programme d'économies fait partie du rétablissement du pays, des cinquante milliards sur trois ans. Mais ce dont je veux surtout vous parler aujourd'hui, c'est des deux autres composantes dont nous avons besoin. C'est-à-dire que nous avons besoin de rénover le pays pour lui-même, de le moderniser, d'en améliorer, pour dire les choses en termes économiques avant de les dire en termes plus concrets, la croissance potentielle. Dans le contexte que j'évoquais aujourd'hui, la zone euro est en situation difficile, la France est encore plus en situation de difficultés. Elle a en moyenne une croissance qui est décalée de 0,4 à 0,5 point par rapport à ses voisins. Et donc, on a un véritable besoin d'améliorer notre potentiel de croissance, de moderniser notre croissance et notre économie pour nous-mêmes. C'est ce que certains appellent parfois les réformes structurelles. Je n'aime pas tellement ce terme parce qu'il a été beaucoup utilisé, il est très abstrait pour les gens et avant même de commencer, il donne déjà le sentiment que ça fait mail ou qu'on les ferait pour

Seul le prononcé fait foi 1



quelqu'un d'autre. Non, la France a besoin d'être rénovée, ouverte pour elle-même et d'intensifier ce travail. C'est bon pour l'économie, c'est bon pour l'innovation.

En même temps, nous avons besoin d'investissements - c'est ce que je disais – et donc de stimuler notre investissement privé. Ce sont toutes les mesures que nous prenons depuis deux ans, sur lesquelles le président comme le Premier ministre sont revenus ces dernières semaines, et nous avons aussi besoin d'investissements publics. C'est ce plan d'investissements que le président JUNCKER a présenté, ces trois cents milliards d'euros qui seront déclinés donc en trois ans, sur lequel nous devons nous battre. C'est ce que j'ai appelé ce new deal européen que nous devons conduire, cette nouvelle donne. Pourquoi ? Parce que notre capacité à nous réformer pour nous-mêmes doit être un argument pour accroître aussi la pression sur nos partenaires, parce que chacun a son devoir à remplir dans cette partie. Et pour éviter le risque de stagnation massive de nos économies, pour éviter d'être coupable vis-à-vis de nos concitoyens et devant l'Histoire, nous ne pouvons pas simplement appliquer des textes qui seraient donnés par certains autres, ou appliquer des règles qui seraient données d'en-haut. Nous devons nous moderniser pour nous-mêmes mais en même temps répondre à ce besoin de demande qu'il y a sur le sol européen en zone euro, à ce besoin de stimuler à court terme notre économie par plus d'investissements. Donc le plan d'investissements, ça ne doit pas être un habillage. Ça ne doit pas être de la fausse monnaie et nous nous battons pour ce faire. Ça doit être du véritable investissement productif avec des projets rapides et concrets et du vrai capital. Et donc, ce sont des vrais travaux de modernisation chez nous pour nous-mêmes et un vrai plan d'investissement pour lesquels nous devons nous battre. Il ne doit pas y avoir à ce sujet de demi-mesure. Les travaux ont commencé depuis deux ans : le Pacte de responsabilité et de solidarité, les économies – je l'évoquais – les premiers travaux de modernisation du marché du travail mais nous devons aujourd'hui aller plus loin et c'est véritablement ce que je voulais vous présenter pour le remettre dans ce contexte.

La France aujourd'hui, si on devait essayer de caractériser les choses pour nous-mêmes, elle a trois maladies, beaucoup plus que tout ce qu'on peut lire par ailleurs. Ces maladies, ce n'est pas avant tout le système fiscal ou l'impatience de qui ou quoi, c'est d'abord un problème de défiance. Ce problème de défiance, je le mesure chaque jour et, si je puis dire, nous le coproduisons chaque jour parce que les Français ont de moins en moins confiance dans leurs responsables politiques, de moins en moins confiance dans leurs élites malheureusement, et nous nous faisons de moins en moins confiance. C'est mauvais pour l'économie. C'est mauvais parce que quand l'un bouge, on lui prête toujours de mauvaises intentions ou des sous-entendus. Et lorsque le cercle de la défiance s'est installé, on n'avance plus ensemble. On l'a vu par exemple pour le CICE : il y a encore des débats pour dire que cet argent est mal utilisé, improprement. Il faut créer les conditions de la transparence pour traiter ce problème mais la défiance bloque notre économie.

Ensuite, il y a un problème de complexité. Cette maladie je ne la nomme pas d'aujourd'hui, c'est ce contre quoi nous nous battons là aussi depuis longtemps. Thierry MANDON est aux avant-postes sur ce front et la complexité, c'est une maladie française. C'est ça qui est souvent compliqué à expliquer et comprendre. C'est que nous avons construit notre histoire par la norme. Nous adorons les lois : j'en suis la démonstration vivante ce midi ! Nous adorons les

Seul le prononcé fait foi 2

décrets, nous adorons les textes parce qu'on a l'impression que les choses iront mieux lorsqu'on prendra un texte de loi. C'est souvent vrai et historiquement, la loi a protégé le faible comme le dit l'adage. Mais lorsqu'on a trop de normes, lorsqu'elles s'accumulent, lorsqu'elles changent en permanence, c'est mauvais là aussi pour l'économie et c'est mauvais pour les plus faibles, c'est mauvais pour les plus fragiles. Et il y a un moment où la complexité, c'est surtout le problème de celui qui n'est pas dans le droit. C'est surtout le problème de celui qui n'a pas encore accédé au marché du travail, au marché du logement. C'est le problème de celui qui doit se battre tous les jours alors qu'il a des marchés à conquérir, des clients à trouver avec cette complexité. Vous savez, les grands groupes vivent très bien avec la complexité française parce qu'ils peuvent se payer des équipes de juristes. La complexité française, elle peut être mortelle pour une TPE ou une PME. La complexité de l'accès au marché du logement, on la vit bien quand on est propriétaire ou quand on a un loyer depuis longtemps ; elle peut être mortelle quand on n'accède pas au logement parce que c'est ces droits excessifs qui feront que celui qui a un appartement dit : "C'est trop compliqué de le louer, je prends trop de risques..", Et donc, l'accumulation des droits parfois formels, elle touche le plus faible.

Enfin, l'une de nos maladies c'est ce que j'appellerai les corporatismes, et là nous en faisons tous partie. C'est que notre économie, notre société elles sont bloquées par des intérêts constitués pour de bonnes raisons qui défilent dans les bureaux des ministères, que nous connaissons toute la journée, avec lesquelles la plupart du temps nous travaillons, mais ce sont des corporatismes. Ce sont des intérêts particuliers. Alors l'intérêt général, il se construit dans la discussion, la négociation avec ces intérêts particuliers mais il ne peut pas se résoudre à cela. Et il y a des moments de l'Histoire, de certains pays et de certaines économies, où les corporatismes capturent trop l'intérêt général et c'est la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Ces corporatismes, ces groupes d'intérêts, c'est ceux que, on a coutume de le dire, on voit trop souvent quand on est ministre et on ne voit pas assez souvent les vrais Français, mais c'est ceux qui, tout en protégeant l'intérêt de certains, la protègent, empêchent l'énergie de circuler dans l'économie. Parce qu'ils préservent des situations qu'on appelle des situations de rente, des dysfonctionnements, ceux qui bénéficient, si je puis dire, d'un système et qui y sont installés. Et c'est pourquoi, si nous voulons réussir à rénover notre économie et notre société, nous devons essayer d'apporter des remèdes à ces trois sujets.

D'abord, faire confiance. Rassurez-vous, il n'y a pas de fausse naïveté dans ce postulat, mais il faut dire les choses. Faire confiance, ça veut d'abord dire être transparent, mettre de la transparence partout. Il ne doit pas y avoir de débat interdit, on ne doit pas caricaturer les débats difficiles, on ne doit pas les simplifier, on ne doit pas les hystériser mais on doit, de manière adulte, dans l'intérêt de tous, en discuter pour trouver les bonnes solutions et en transparence. Et chacun des instruments qui est proposé, qui doit être porté, doit être transparent parce que c'est la condition de cette confiance. J'y veillerai pour le CICE, le Pacte de responsabilité, mais toutes les mesures que nous décidons de porter, elles doivent être en transparence pour restaurer la confiance. Ensuite la simplification, j'aurai l'occasion d'y revenir. La simplification massive, celle que nous avons commencée depuis maintenant deux ans, un peu plus, ça ne doit pas être un travail de Pénélope. C'est-à-dire que si on continue à complexifier quand d'un autre côté et d'une autre main, on simplifie, ça ne marche pas et donc il faut qu'on soit ambitieux



en termes de simplification et qu'elle soit visible pour les gens. Ça veut dire moins de documents, moins de textes, moins de déclarations, moins de contraintes, plus de rapidité. La rapidité est vitale dans nos économies.

Et enfin c'est, comme je vous le disais, retrouver le sens de l'intérêt général. Qu'est-ce que c'est le sens de l'intérêt général ? Ça veut dire avoir un dialogue permanent, un débat permanent dans l'intérêt de tous. Et c'est pourquoi ce texte de loi que j'aurai apporté et ces premières réflexions que je voulais vous présenter aujourd'hui, ils ne sont pas le dépositaire d'un ministre ou d'un autre : c'est le fruit d'un travail collectif que j'ai commencé avec mes collègues et il est autant porté par Christiane TAUBIRA, Marisol TOURAINE, Ségolène ROYAL, Alain VIDALIES, Thierry MANDON, Bernard CAZENEUVE que moi mais il ne doit à aucun moment être repris par des corporatismes. Que ces corporatismes soient tel ou tel syndicat, soit telle ou telle association, et même tel ou tel ministère oserai-je dire devant mes chers directeurs, parce que les services sont parfois rétifs à ces modernisations, parce que pour de bonnes raisons ils se battent pour une réglementation qu'ils ont portée mais ils finissent par compliquer parfois la vie de ceux qui veulent entreprendre, de ceux qui veulent plus de liberté et donc il faut ensemble qu'on retrouve cette fluidité.

Et donc, pour sortir de cette troisième maladie et retrouver le sens de l'intérêt général, ce qui est important c'est d'essayer au maximum de donner une voix à ceux qui n'ont pas de représentation parce que c'est ça ce dont notre économie a besoin aujourd'hui. Ce sont que les plus jeunes, ceux qui n'ont pas de droits et qui voudraient accéder au transport, au logement, à un travail, ceux qui voudraient innover, ceux qui voudraient travailler plus, ceux qui voudraient investir, qu'ils puissent le faire plus facilement parce que ce ne sont pas des intérêts constitués. Ils n'ont pas de représentants, ils n'ont pas de voix, ils ne viennent pas dans des bureaux de ministères pour expliquer ce qu'il faut protéger ou préserver. C'est une kyrielle de petites choses très concrètes qu'il faut modifier pour eux et c'est pourquoi la solution à nos problèmes, elle est dans nos mains. Elle est dans nos mains pour réussir à recréer cette dynamique vertueuse et c'est ce cercle vertueux, c'est celui qui est ici résumé en trois points pour faire le lien entre la grande figure, si je puis dire, macroéconomique que je faisais et ces propos concrets que j'essayais d'avoir. C'est que si nous faisons le travail pour nous-mêmes, en cherchant à être à chaque instant plus justes et plus efficaces et mieux faire fonctionner notre économie, alors on recréera de la confiance chez nous. Parce qu'aujourd'hui, ce problème de confiance que j'évoquais, on le mesure macro-économiquement dans le taux d'épargne des ménages et dans le faible taux d'investissement des entreprises. Il y a de l'argent qui peut être réinvesti, qui peut être redépensé si les Français ont le sentiment que les choses changent et se débloquent, et donc on peut recréer une dynamique vertueuse pour nous. Mais en même temps, c'est la condition pour retrouver une crédibilité européenne qui nous permettra de recréer bec et ongles ce plan d'investissement que j'évoquais pour rendre opérationnelle cette nouvelle donne européenne sur laquelle nous avons, avec Sigmar GABRIEL, demandé à deux économistes de travailler avec nos directions.

C'est la condition pour que, à court terme, cet investissement puisse fertiliser notre économie. Parce que, je vais être honnête avec vous, les mesures que nous allons mettre sur la table, elles ne vont pas avoir, sauf quelques-unes, des effets dans deux mois ou six mois : il ne faut pas mentir aux gens. On fera tout pour

Seul le prononcé fait foi 4



qu'elles aillent vite dans leur application, que les Français puissent s'en saisir, mais elles prendront du temps pour avoir leur plein effet. C'est la vérité ! Nos voisins qui les ont faites, pour certains parfois avant nous, ont mis plusieurs années avant d'en avoir les pleins effets. Pour qu'elles aient tout l'effet d'accélération et de déclencheur sur notre économie, nous avons besoin de ce plan d'investissement européen et c'est une nécessité de court terme. Aussi comme je vous le disais, l'idée de la philosophie de ce texte, c'est véritablement de lever les rigidités, de lever les blocages, les plafonds de verre, de permettre à notre économie de mieux fonctionner, de mieux circuler, que l'énergie en quelque sorte qui est contenue en France, cette vitalité que pour ma part je retrouve sur le terrain à chaque fois que j'y vais, qu'elle puisse se révéler dans les chiffres. Parce qu'il y a une chose qui est intolérable, c'est la réalité macroéconomique que nous mesurons dans les chiffres et ce qu'on peut voir et mesurer sur le terrain. Alors pour ce faire, il n'y a pas une grande mesure, il n'y a pas une grande réforme parce que ça n'existe pas. Parce que ceux qui prétendent ou celles qui prétendent que ce serait le cas et qu'il faudrait tout casser dans le fracas avec une grande idée nous trompent. Il y a des mesures concrètes à prendre sur tout un tas de secteurs de notre économie, avec les Français et pour les Français, afin de débloquent de manière très concrète, de rénover notre économie et notre société.

Je voudrais articuler autour de trois axes ces mesures que je vais aujourd'hui essayer de vous présenter et qui illustrent, en tout cas structurent cette philosophie : libérer, investir et travailler. Libérer parce que d'abord, nous avons besoin d'ouvrir certains secteurs, d'ouvrir certaines professions, de faciliter les accès comme je le disais, à ceux qui n'y ont pas, aux plus jeunes, aux plus démunis, à ceux qui voudraient faire plus, aller plus loin, bouger. Ensuite, investir parce que, je l'évoquais pour le plan d'investissement européen mais nous pouvons mieux investir sur le plan public et privé en France et il y a des mesures là aussi de simplification et de déblocage.

Enfin travailler parce qu'avec François REBSAMEN c'est ce sur quoi nous œuvrons chaque jour et François REBSAMEN porte beaucoup de ces réformes, nous devons là aussi simplifier des dispositifs de notre marché du travail, simplifier des règles existantes, les rendre plus claires, plus lisibles, plus réelles et moins formelles. Libérer donc avant tout et je veux commencer par un sujet dont plusieurs d'entre vous ont dès ce matin parlé parce qu'Alain VIDALIES en avait dit quelques mots hier, c'est celui des transports par autocars. Alors nous sommes un pays étrange qui est bien connu pour son maillage territoriale, ses 36.000 communes, le besoin d'aménagement du territoire, une répartition de la population sur tout ce territoire, on a moins de déserts que beaucoup de nos voisins et un vrai souci d'aménagement et en même temps dans notre pays il est impossible de faire un trajet Bordeaux – Lyon sans passer par Paris en train si on veut prendre les transports en commun. Il est interdit de faire un transport en autocar intra ou inter régional sauf autorisation express et très compliquée à avoir. Il est impossible de faire un Paris – Strasbourg en bus, en autocar si on n'a pas pris un ticket pour un Paris – Varsovie par exemple, qui s'arrêterait par Strasbourg, en étant sûr qu'il y ait plus de passagers pour Varsovie que pour Strasbourg. Pourquoi ? Parce qu'il y a trop de normes et parce qu'on a protégé ce qui était légitime, notre secteur ferroviaire.

Aujourd'hui nous sommes prêts à pouvoir ouvrir aux autocars ces lignes, c'est important pourquoi ? Parce que quand on regarde ce qui a été fait par nos

voisins, cela crée beaucoup d'activités, je me méfie des chiffres parce qu'on a toujours l'impression que c'est une garantie, mais on pourrait créer plusieurs milliers d'emplois en ouvrant le secteur des autocars. Il est aujourd'hui infinitésimal en France, c'est 4 à 5 % de l'activité du secteur transport les pays qui l'ont ouvert et ce sont plusieurs millions de passagers chaque année dans les pays qui se sont habitués à ce développement. Les Allemands par exemple qui ont ouvert leurs transports aux autocars il y a un peu plus d'un an, en ont vu les effets concrets en l'espace de quelques mois. Des ouvertures massives, plus d'emplois et donc plusieurs milliers d'emplois ont été créés de manière concrète et des centaines de milliers, même des millions d'Allemands ont pu se déplacer.

Pour qui cette réforme est-elle bonne ? Elle est bonne pour ceux qui aujourd'hui ne peuvent pas se déplacer dans les transports en commun parce que le train est trop cher. Donc quand on me dit, les pauvres voyageront en autocar, j'ai tendance à penser que c'est une caricature, mais les pauvres qui ne peuvent pas voyager voyageront plus facilement. Oui, celles et ceux qui voudraient voyager plus souvent qu'ils ne voyagent aujourd'hui, pourront voyager plus facilement parce que l'autocar, c'est huit à dix fois moins cher. Et lorsqu'on regarde qui voyage aujourd'hui en autocar, eh bien en effet ce sont les familles les plus modestes, ce sont les jeunes, ce sont les sans emploi ou les emplois les plus précaires et les plus fragiles. Et je pense qu'il y a là à la fois une mesure de justice mais une mesure d'efficacité et un potentiel d'activité dans le secteur des transports qui est réel pour notre économie avec la création de plusieurs milliers d'emplois. Nous avons un secteur dans le transport par exemple, poids lourds que vous toutes et tous, qui souffre beaucoup, où nous savons malheureusement et nous allons détruire des emplois, eh bien nous pouvons en créer dans ce secteur, il faut donc l'ouvrir.

La SNCF y est prête parce qu'ouvrir les autocars, ça ne veut pas dire la mort du train, ça ne veut pas dire que nous allons abandonner le train, tous celles et ceux qui peuvent encore le prendre, qui le prennent aujourd'hui continueront et c'est un domaine d'excellence du pays. Mais c'est un nouveau pan de notre économie qui s'ouvre, la SNCF y participera puisqu'elle a elle-même une activité en la matière et d'autres concurrents s'y mettront aussi. C'est une mesure importante donc juste et bonne pour l'activité.

Ensuite il y a le fameux sujet des professions réglementées, alors il vous ait familier, il ne me l'était pas forcément quand j'ai pris mes fonctions mais j'ai rapidement appris puisqu'il est devenu le sujet d'obsession de beaucoup. Ce que je peux comprendre, la philosophie que j'ai constamment répétée au risque parfois de vous frustrer ces dernières semaines, c'était de dépassionner les choses, de déstigmatiser. Parce que pour moi cette réforme, cette ouverture des professions réglementées, elle est emblématique de l'esprit que je veux porter pour cette loi, on ne peut pas dire qu'on va restaurer la confiance si on attaque une catégorie de Français en disant que c'est en les assassinant que le reste de la population vivra mieux. On ne peut pas expliquer aux Français qu'il faut restaurer de la confiance en les insécurisant. On ne peut pas réussir dans le pays sans expliquer pourquoi on fait les choses et donc de manière très pragmatique quelles sont les retombées pour les Français.

Donc il faut regarder de manière très pragmatique ce qui marche et ce qui ne marche pas dans nos professions réglementées qui sont une kyrielle de

professions extrêmement différentes. Alors il y a des blocages, il en faut pas les nier, ils existent aujourd'hui. Ces blocages se sont les installations insuffisantes et pour certaines catégories de professions réglementées, parfois trop de rigidité dans les critères d'installation, des pratiques restrictives qui font que, alors que la population a largement augmentée, si on regarde pour ne citer qu'un exemple, le nombre d'implantations d'offices notariaux, le nombre lui a plutôt un peu décliné ce qui n'est pas très logique et donc il y a là-dessus un blocage insuffisant alors même que le maillage territorial est un souci de beaucoup de ces professions réglementées, ensuite il y a un manque pour certaines professions de modernisation, pour beaucoup d'inter professionnalités. Ces professions ne se sont pas assez ouvertes entre elles, pour mieux s'organiser, pour apporter une meilleure offre à leurs clients, qu'il s'agisse de l'entreprise ou du particulier et donc il y a trop de rigidité dans les organisations professionnelles et capitalistiques entre ces entreprises. Et puis souvent des tarifs obsolètes, pour certaines professions des tarifs réglementés n'ont pas été revus depuis 1978, je vous laisse imaginer, et donc on a un système de tarification qui est peu transparent pour les Français et qui crée parfois, des problèmes en termes de pouvoir d'achat qui surtout pèsent sur le reste de l'économie.

Ces blocages ne sont pas une fatalité, mais il faut les traiter parce que ces professionnels ont aussi été aidés par des mesures comme le CICE et contribuent à notre économie. Alors ce qu'avec Christiane TAUBIRA nous avons décidé de faire pour ces professions réglementées du droit et qui sera travaillé en concertation avec ces dernières durant les prochaines semaines, ce sont des mesures là très concrètes. D'abord c'est de ne pas revenir sur l'exclusivité des tâches, en termes clairs, les exclusivités par exemple en termes d'actes authentiques et autres que les notaires détiennent, on ne les remettra pas en cause. Pourquoi ? Parce que personne ne m'a démontré l'efficacité d'une telle remise en cause. Ça créera beaucoup d'instabilité, beaucoup d'inconfort pour nos concitoyens et un résultat non démontré. Par contre, nous pouvons simplifier résolument les conditions d'installation de ces professions. Et donc il y a un travail en cours pour réduire très fortement le nombre de règles et ouvrir, ouvrir ces professions en particulier, les ouvrir aux jeunes parce que les jeunes professionnels dans le notariat par exemple, mais d'autres professions réglementées du droit, n'ont pas accès assez vite aux responsabilités, n'ont pas accès assez vite à l'office notarial qui est souvent vécu comme le graal et dont les conditions de transmission d'ouverture sont aujourd'hui obsolètes, trop restrictives et donc là, nous allons ouvrir de manière concertée avec les partenaires, mais on va créer des opportunités et créer des offices.

Ensuite, l'idée c'est de leur permettre de mieux s'organiser entre elles et donc d'associer les professionnels les uns avec les autres et pour se faire, nous allons d'abord favoriser les critères d'inter professionnalités en particulier dans ces professions de l'exécution du droit et donc ouvrir au sein des professions de l'exécution du droit entre les huissiers, les administrateurs et les mandataires, les commissaires, ouvrir ces professions, simplifier leur fonctionnement pour qu'il y ait plus de passerelles et que l'offre sur le territoire, la concurrence aussi entre ces professionnels dans les différents ressorts puisse être accrue ; il y a plein d'exemples concrets on pourrait y revenir, où on gagnerait à avoir plus de professionnels sur le terrain et plus de flexibilité, mais c'est aussi leur permettre de mieux s'organiser entre eux lorsqu'ils le veulent en ouvrant le capital entre



professionnels et donc là aussi je veux tuer les fantômes, il ne s'agit pas de financiariser ces professions du droit, de faire entrer des capitalistes affreux ou l'idée qu'on s'en fait, mais de permettre à ces professionnels d'ouvrir leur capital entre eux parce que ce n'est pas possible de l'ouvrir aux professionnels les plus jeunes mais entre professions.

Ensuite c'est de faire évoluer les tarifs de telle sorte qu'ils reflètent mieux les coûts réels et là il y a beaucoup de travail pour rénover les tarifs qui, lorsqu'ils sont au forfait ne sont pas assez clairs et en tout cas sont trop déconnectés des réalités de l'économie. Enfin rajeunir la profession, je l'ai dit, c'est permettre en particulier aux plus jeunes d'accéder aux responsabilités. Pour ce qui est des professions réglementées de la santé, là aussi les blocages sont perçus, identifiés, le manque d'ouverture du capital, en particulier donc dans les pharmacies, rend problématique la capacité à investir parfois à se regrouper et pour les plus jeunes, à accéder aux responsabilités suffisamment tôt et ça pose ensuite des problèmes en termes de transmission. Les conditions d'installation aujourd'hui obéissent à une douzaine de règles pour ouvrir une pharmacie ou la transférer ou leur permettre de se regrouper, c'est affreusement compliqué. Chaque maire le sait, lorsqu'une pharmacie doit passer d'un côté à l'autre de la ville, il faut redemander des autorisations au ministère, c'est compliqué. Ensuite certains coûts de prothèses auditives, dentaires sont aujourd'hui insuffisamment explicités et nous avons là aussi de manière très concrète, une modernisation à faire, une transparence à donner.

Alors pour se faire avec Marisol TOURAINE nous avons des propositions très concrètes qui ont commencé à être discutées avec les professionnels de santé, une simplification massive des conditions d'installation des pharmaciens, il ne s'agit pas qu'il n'y ait plus de règles, mais avec deux règles ou trois, sans contrôles excessifs par les administrations, on peut faire mieux, plus simple, plus vite et mieux pour le territoire. En ouvrant le capital entre les professionnels là aussi et en leur permettant de mieux s'organiser sur Internet parce qu'aujourd'hui les critères sont très rigides. Un pharmacien, un pharmacien je le dis bien, doit pouvoir vendre plus facilement des médicaments sur Internet parce que c'est aussi un bon service ; eh bien il faut ouvrir ces règles pour leur permettre là aussi de moderniser la profession, d'aller vers plus de digital, plus de numérique et d'être plus efficace.

Enfin, la transparence sur le coût des prothèses doit être portée parce que ce n'est pas une révolution, c'est juste expliquer de manière plus fiable, plus transparente aux consommateurs ce qu'ils payent, pourquoi. Ces mesures là aussi par pragmatisme, par souci d'efficacité, comme ce matin en conseil des ministres la loi santé a été présentée par Marisol TOURAINE, nous avons décidé que ces mesures seraient intégrées dans le projet de loi santé pour deux raisons. D'abord parce qu'il y a un véhicule législatif qui existe avec un article d'habilitation qui permet ces mesures de simplification, ensuite parce que, compte tenu de la sensibilité de ce que représente la santé dans notre pays, il est plus efficace et compris pour les partenaires de santé qui sont en fait très régulés, dont les tarifs sont ceux de la Sécurité sociale et de nos remboursements, que ces mesures soient portées par la ministre dans la concertation plus large qu'elle a avec les professionnels de santé. C'est pour arriver au même résultat, ce résultat pragmatique, mais de manière plus simple, plus efficace plus transparente vis-à-vis des professionnels. Donc voilà si vous voulez, la philosophie, l'esprit, les mesures

Seul le prononcé fait foi 8



concrètes que je souhaite qu'on puisse mettre en œuvre sous l'autorité du président de la République et du Premier ministre sur le sujet des professions réglementées, qui est un point important mais qu'il faut aborder de manière là aussi très pragmatique, très simple et dépassionnée. Nous n'avons proposé et nous ne proposerons que des choses qui sont bonnes pour les Français, qui permettent aux professions d'accéder plus vite lorsqu'ils sont jeunes, qui permettent aux Français d'acheter moins cher, d'avoir moins cher les mêmes prestations et qui permettent plus d'innovation, une meilleure organisation.

Libérer, c'est aussi aller plus loin en matière de politique du logement, de l'urbanisme commercial, de la vie des entreprises, et donc ces premières dispositions que je vous présente aujourd'hui, elles seront complétées dans les prochaines semaines par des mesures de simplification radicale, et là aussi, nous devons être ambitieux. Nous avons beaucoup de travail d'ailleurs à faire à Bercy, nous en sommes tous conscients, pour que cette simplification soit effective et avec Michel SAPIN et Thierry MANDON, nous ferons aussi des propositions importantes pour libérer, et dans le volet Logement avec Sylvia PINEL.

Ensuite, il y a investir. Investir parce que si on veut que notre économie reparte, il faut là aussi simplifier les critères d'investissement, mieux investir l'argent public et mieux investir l'argent privé. Ca passe par, là aussi, une série de mesures très concrètes.

D'abord, faire respirer notre portefeuille d'actifs. L'Etat a un ensemble de participations dans des sociétés bien connues, 74 exactement, qui représentent un peu plus de 110 milliards d'euros. Est-ce que nous sommes au bon niveau d'actionariat dans toutes les sociétés ? Ca n'est pas sûr. On peut même être sûr du contraire. Et donc là aussi, de manière très pragmatique, nous proposerons de moderniser le rôle et le fonctionnement de l'Etat actionnaire. D'abord par une rénovation, la poursuite et l'achèvement d'une rénovation du cadre d'intervention de l'Etat actionnaire, en ratifiant les Ordonnances qui ont été prises le 20 août dernier et en allant un peu plus loin. Ensuite, en accompagnant des projets industriels qui sont portés par des entreprises publiques et qui nécessitent une respiration de leur capital. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a un projet qui concerne donc l'entreprise NEXTER et l'Allemand KMV qui suppose d'ouvrir le capital de celle-ci ; nous allons accompagner cette mesure.

Nous pouvons aussi faire respirer le capital de certains grands groupes. Ensuite, il y a l'autorisation de l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques pour dégager des ressources en matière de désendettement, un peu plus de 4 milliards que nous avons affichés en PLF, et pour réinvestir dans nos priorités. Parce que céder des actifs, c'est se désendetter pour partie, mais c'est aussi et surtout pouvoir remettre cet argent au bon endroit, sur nos priorités d'investissement, la transition énergétique, le numérique, et les remettre dans des entreprises qui en ont besoin. Et donc à ce sujet, la mobilité et la modernisation du cadre sont une nécessité souhaitable pour notre économie.

Ensuite investir, c'est mieux gérer, mieux réguler les partenariats que le secteur public peut avoir avec le secteur privé. Parce qu'il y a toute une catégorie importante d'investissements dans notre économie qui passe par le système de partenariat public/privé ou par le système de concession. Vous avez beaucoup évoqué ces derniers jours le sujet des sociétés d'autoroutes, qui présentent – je ne révèle rien – une rentabilité jugée comme exceptionnelle aussi bien par la Cour

des comptes que par l'Autorité de la concurrence. Ce que nous souhaitons faire, dans le cadre de ce projet de loi et de ce texte, c'est de piloter, de réguler de manière plus efficace ces concessions. Et là aussi de manière très transparente pour les contribuables. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ca veut dire que nous allons étendre les compétences des autorités de régulation existantes pour qu'elles puissent, année après année, surveiller la formule tarifaire, mettre davantage de pression sur les sociétés autoroutières en termes de prix et de péages pour les usagers, et aussi avoir un dialogue constructif pour les pousser à faire plus d'investissements sur le territoire. Cette mesure de régulation, c'est l'accompagnement au fil de l'eau du plan autoroutier que nous venons de prendre. Parce que c'est aussi plus d'investissements et des tarifs moins élevés. Mais c'est une nécessité pour que l'investissement productif soit plus efficace.

Ensuite investir, c'est permettre de rendre plus simple l'investissement productif des salariés quels qu'ils soient, dans notre économie. Et aujourd'hui, l'actionariat salarié connaît des blocages. Parce que les salariés actionnaires coûtent trop cher et aujourd'hui sont victimes d'un système qui est trop compliqué ; et ensuite, parce que pour beaucoup de secteurs en particulier, la rigidité de ce système est un frein à l'attractivité du pays et au développement en particulier de nos start-up dans le numérique. Pourquoi ? Parce que les systèmes d'intéressement des salariés aux résultats sont extrêmement rigides, ont été rigidifiés dans notre pays, et ces petites sociétés souvent ne peuvent pas payer en liquide, de manière immédiate, leurs salariés. Elles ne réussissent qu'en attirant les talents, en les intéressant à la réussite. Et donc ça fait partie de la modernisation aussi de notre cadre législatif et fiscal et avec Michel SAPIN, nous avons, et Christian ECKERT, fait des propositions concrètes pour permettre d'abord de moderniser le système des bons de souscription en parts de créateur d'entreprise, pour permettre donc aux start-up d'attirer davantage les talents et d'intéresser leurs cadres les plus importants, de moderniser la fiscalité des attributions gratuites d'actions, ou les actions de performance, là aussi, parce que le système doit être ouvert à plus d'entreprises et avoir une fiscalité modernisée ; donc des travaux techniques sont en cours mais la décision est prise et arbitrée d'aller en ce sens, parce que c'est permettre d'attirer les talents, de les garder pour certaines grandes entreprises ; c'est, pour les PME et les start-up, permettre d'aller plus vite, d'aller plus loin et de se battre dans la compétition internationale dans certains secteurs comme le numérique que j'évoquais, contre des grands groupes qui peuvent payer plus cher.

Mais investir dans la capital productif de notre pays et faire de nos salariés des investisseurs de ce capital productif, ça passe aussi par un déblocage de l'épargne salariale. Aujourd'hui, le système est extraordinairement compliqué. Parce qu'on ne sait pas ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas, parce que les Plans d'Epargne Entreprise, les Plans d'Epargne Interentreprises, les Plans d'Epargne pour la Retraite Collective, les dispositifs sont très nombreux, complexes et donc très souvent, abandonnés ou désertés par les PME.

Ensuite, parce que ce dispositif est trop peu utilisé. L'épargne salariale, c'est 100 milliards d'euros. Elle devrait profiter plus au développement productif de notre pays., et cette mesure d'épargne salariale que nous voulons faire, c'est non seulement bon pour l'investissement, pour nos entreprises, de manière offensive et défensive, parce que n'oublions jamais que dans beaucoup de nos grandes entreprises, quand les actionnaires étaient au capital... quand les salariés, pardon,

étaient au capital, ils ont défendu l'entreprise face à des attaques externes ou des mesures de délocalisation. Ça ancre nos grands groupes comme nous plus petits sur le territoire. Mais c'est aussi un formidable levier de financement de l'économie ! Nous avons mis en place plusieurs dispositifs de simplification, de réorientation de notre épargne vers l'économie productive. Il y a une mission qui a été confiée à René RICOL, qui va aboutir je l'espère à réorienter bien plus que 5 milliards d'euros que nous avons en tête, vers l'économie productive. Eh bien cette mesure de modernisation de l'épargne salariale, elle doit aller en ce sens.

Le projet de loi pour l'activité portera, à cet égard, la réforme de l'épargne salariale qui a été lancée par le président de la République et rappelée dans la Conférence sociale des 7 et 8 juillet derniers, c'est-à-dire développer, simplifier les systèmes, développer l'accès à l'épargne salariale aux salariés des entreprises de moins de 50°salariés, améliorer la lisibilité des différents produits et mettre en place, donc, des mécanismes plus efficaces de mobilisation de cette épargne abondante. La concertation est en cours sur ce sujet, elle a été lancée depuis la Conférence sociale, dans le cadre de ce que l'on appelle le « Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement et de l'Actionnariat salarié », le COPIESAS. Et donc ce sont les travaux issus de ce COPIESAS qui auront vocation à être intégrés dans le projet de loi et moderniser nos outils de financement.

Donc vous le voyez, investir, simplifier les règles d'investissement, faire respirer le fonctionnement de notre investissement public et privé, c'est aussi moderniser les cadres de notre économie et remettre de l'énergie au bon endroit.

Enfin, travailler, parce qu'un projet de loi pour l'activité n'aurait que peu de sens ou peu d'efficacité si on n'essayait pas au maximum de permettre à ceux et celles qui veulent travailler et embaucher, de le faire plus simplement, plus rapidement, e à ce titre, de changer les mentalités. Ce travail, nous l'avons conduit avec François REBSAMEN ; c'est un travail compliqué, extrêmement sensible dans notre pays et qui, e permanence, suppose ou des concertations ou des négociations avec les partenaires sociaux qui sont au cœur de ce dialogue et de ce travail de modernisation.

La première mesure que nous souhaitons porter dans ce texte et sur lequel, avec François REBSAMEN et Christiane TAUBIRA, nous travaillerons durant les prochaines semaines, c'est de rénover le cadre des prud'hommes et la Justice prud'homale. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les résultats ne peuvent pas être considérés comme satisfaisants. La Garde des Sceaux a reçu elle-même un rapport, le rapport LACABARATS sur ce sujet et le constat, je peux vous le livrer en quelques chiffres. Les délais sont aujourd'hui en moyenne de vingt-sept mois en cas de recours à la formation de départage, quatre ans à Paris ; le taux moyen de conciliation qui est la première étape du recours du recours aux Prud'hommes, il est de 6 % ; donc dans 6 % des cas, on a un accord dans une formation paritaire de conciliation. Le taux moyen de départage – quand on ne se met pas d'accord au niveau paritaire – concerne 20 % des affaires, mais c'est 32 % à Paris. Le taux moyen, d'appel, donc au niveau supérieur, c'est encore des délais supplémentaires, c'est 65% des affaires. Et le taux d'infirmité des jugements, c'est 71 % des dossiers qui sont frappés en appel, contre 30 % en moyenne d'infirmité dans le reste.

Donc il ne s'agit pas de stigmatiser qui que ce soit ! Il s'agit juste de dire que, pour nos salariés, aujourd'hui en France, la justice prud'homale ne fonctionne

pas bien. Ces chiffres l'illustrent, et ça n'est pas bon pour nos salariés, ça n'est pas bon pour les employeurs, et en particulier là aussi les plus petits ! Ces délais, un grand groupe peut les absorber. Il peut attendre. Pourquoi ? Parce qu'un grand patron ne sait même pas le nombre de salariés qu'il a aux Prud'hommes. Il a quelqu'un pour le gérer pour lui ! Par contre, un patron de TPE ou de PME, ce sera une obsession de chaque jour, une incertitude de chaque instant, autant d'investissements qu'il ne fera pas, autant d'embauches nouvelles qu'il ne fera pas tant qu'il n'est pas sûr de l'issue de ce jugement. Pour le salarié, protégé, cadre, bien formé, le salarié bien formé peut faire un contentieux aux Prud'hommes ! Il aura plus de facilité à retrouver un emploi ! Mais le salarié fragile, qui a une formation insuffisante et qui va peiner précisément au chômage, ces délais sont insoutenables ! Quatre ans d'attente à Paris ! Donc la modernisation, la rénovation de ce système de justice prud'homale, il est une nécessité pour les Français.

Nous allons, dans les prochaines semaines, avoir un travail avec François REBSAMEN de concertation avec les partenaires sociaux, Christiane TAUBIRA, un travail d'organisation de la Magistrature, mais quel est l'esprit de la réforme que nous voulons conduire ? D'abord de rénover la phase de conciliation. Pour que cette justice soit efficace, il faut qu'elle soit non-contentieuse. C'est d'ailleurs l'esprit des Prud'hommes, c'est pour ça qu'elle est paritaire. Et donc il faut préserver le paritarisme des Prud'hommes, mais il faut que ce paritarisme révèle sa pleine efficacité dans la phase de conciliation ! Donc il faut mieux la formaliser, il faut mettre des vraies procédures, et que tout le monde ait plus intérêt à trouver une issue favorable. Ensuite, c'est raccourcir les délais. Il faut encadrer les délais, réduire le nombre de formations successives de jugements que nos égrenons pour aller plus vite à la décision. Enfin, c'est professionnaliser la procédure en améliorant la formation donc des partenaires sociaux qui participent à ces formations de jugements paritaires, et en introduisant au bon niveau des professionnels de justice.

Voilà pour une réforme qui est importante et qui sera conduite dans les prochaines semaines avec mes collègues, mais dont notre économie, dont notre société a besoin.

Ensuite, travailler, ouvrir le travail, c'est réformer, simplifier le travail le dimanche et en soirée. Nous avons aujourd'hui un système qui est compliqué. Pourquoi ? Parce que nous avons différents systèmes de dérogation à l'interdiction de droit commun qui, je le rappelle, est de ne pas travailler le dimanche. Et donc ces dérogations, elles ne sont pas toujours lisibles pour les Français et elles sont l'objet, vous le savez comme moi, de controverses indébrouillables entre l'ameublement et le jardinage, entre tel ou tel secteur, etc. La réalité de notre économie, c'est que nous devons protéger les commerces de centre-bourg et de centre-ville. Nous devons permettre à celles et ceux qui veulent travailler de pouvoir travailler le dimanche lorsque c'est leur volonté, lorsqu'ils sont compensés comme il se doit en termes salariaux et en termes de repos, mais parce qu'ils veulent accéder à ce plus d'activité. Je pense aux jeunes, je pense parfois aux salariés qui ont besoin précisément de travailler le dimanche, et donc il faut que ce soit possible. Il faut permettre aux zones où cela a du sens, de développer le travail du dimanche, quand ça n'est pas un report d'activité mais une vraie création d'activité en plus ! C'est tout le débat. Et il faut permettre aux territoires de respirer. C'est pour ça qu'il y a une vraie concertation à faire au niveau territorial pour que cette simplification puisse avoir lieu et se faire.

Mais là aussi, ne nous voilons pas la face. Dans quel monde vivons-nous ? Dans le monde de l'Internet. Ce monde de l'Internet, c'est celui d'AMAZON ; dans le monde d'AMAZON, il y a un quart du chiffre d'affaires qui est fait le dimanche. Alors il ne faut plus simplement regarder la bagarre des commerces de centre-ville et des grands commerces à l'extérieur ! Il faut juste regarder si on veut défendre le commerce et l'emploi en France, ou décider qu'on le laissera à des grands groupes étrangers qui opèrent sur Internet et qui paient moins d'impôts en France que celles et ceux que parfois on n'autorise pas à ouvrir. C'est ça, la réalité des choses. Et donc les Français, le dimanche, ils vont sur AMAZON, souvent quand ils ne vont pas dans un magasin. Et les Français le dimanche, contrairement aux idées reçues, ils travaillent déjà – je dis ça pour détendre tout le monde – il y a presque 30 % des Français qui, de manière régulière ou occasionnelle, travaillent le dimanche. Donc le travail du dimanche, ça n'est pas une innovation, c'est une réalité.

Pour simplifier le zonage qui existe aujourd'hui entre les jours du maire, les zones qui sont des zones commerciales ou des zones touristiques, des blocages, etc., il y a plusieurs mesures de simplification, comme cette slide le montre bien, c'est beaucoup plus simple maintenant, en tout cas on le proposera. Je plaisante parce que je n'arrive moi-même pas à la lire à distance. Mais en substance, qu'est-ce que nous allons faire ? Nous allons proposer aux maires d'avoir non pas 5 mais 12 dimanches à leur main et de pouvoir donner 12 dimanches dans l'année à leurs commerces pour les ouvrir. Maires et présidents d'intercommunalité. Et nous allons proposer que 5 d'entre eux soient donnés dans l'année. Parce qu'aujourd'hui, sur les 5 qui sont à leur main, certains maires décident de ne jamais en donner. Donc il y aura au moins 5 dimanches ouverts dans l'année et la possibilité d'aller jusqu'à 12. Et ce seront les élus qui décideront.

Ensuite, sur la proposition des élus, intercommunalités et communes, on va simplifier le système d'ouverture dans les zones commerciales et touristiques ; ils pourront proposer d'ouvrir ces zones pour que le travail du dimanche et en soirée soit permis. Ce que je vous décris là, c'est l'économie du rapport BAILLY qui a fait l'objet d'une longue concertation et qui a été rendu il y a plusieurs mois. Les élus gardent la main, ont l'initiative, on leur donne un cadre fixe et clair et les différents acteurs ont un cadre fixe et clair. Dans tous les cas, je le dis bien ici, c'est sur la base du volontariat, d'un accord majoritaire et avec compensation des salariés, en particulier pour les plus de 11 salariés, les entreprises de plus de 11 salariés. Donc c'est un régime qui se veut protecteur de l'intérêt des salariés et du dialogue social, puisqu'il faut cet accord majoritaire dans ce cadre.

Ensuite, vient un sujet hautement sensible qui est celui des zones à fort potentiel touristique et économique. Le débat bien connu de Paris, mais de quelques autres points de notre territoire, qui sont, je dirais, d'intérêt national sur le plan touristique et économique. Et ce que nous proposons dans le cadre de ce projet de loi, c'est que nous puissions définir par décret les critères de ces zones, et qu'un arrêté puisse prendre l'initiative de les ouvrir après concertation avec les élus. Parce que c'est l'intérêt national que ces zones puissent respirer, que les commerces, le dimanche et en soirée, dans les mêmes conditions que celles que je viens d'évoquer, c'est-à-dire protectrices des salariés, avec un repos compensateur, avec une rémunération adéquate, puissent s'ouvrir. Parce que là, c'est de l'activité en plus. Parce que là, ce sont des touristes, mais parfois des Français qui, en masse, affluent le week-end et qui permettront de créer des



emplois. Là aussi, je suis prudent sur les chiffres mais ce sont plusieurs milliers d'emplois qui seront créés à travers une telle mesure.

Je sais la sensibilité de celle-ci, elle fera l'objet d'une discussion abondante avec les collectivités locales concernées. Nous aurons un travail partenarial avec ces dernières, mais le gouvernement a décidé de prendre ses responsabilités sur ce sujet pour envoyer un message clair, et parce que se battre pour créer ne serait-ce que 1.000 ou 2.000 emplois, c'est une bataille qui vaut la peine d'être menée dans la situation où est notre pays, et nous la mènerons.

Un dernier point sur le travail du dimanche, c'est le sujet des gares. Aujourd'hui, les aéroports, par décret, peuvent ouvrir ; les gares, non. Et donc nous allons proposer que dans une dizaine de gares, là aussi où le trafic le justifie, l'activité économique et/ou touristique le justifie, elles puissent être intégrées à ce dispositif et dans les meilleurs termes, pouvoir là aussi contribuer à cet accroissement d'activité.

Ces deux premiers axes que je viens de présenter, qui sont importants, qui feront l'objet de nombreux débats, de nombreuses concertations, je pense que c'était de notre responsabilité de les mettre sur la table. Parce qu'ils sont attendus, souhaités par beaucoup de Français. Parce qu'ils permettent de créer des emplois, ils permettent de fluidifier les choses et c'est bon pour les plus jeunes, c'est bon pour les plus faibles, c'est bon pour ceux qui en ont besoin.

Tout ce travail sera complété par les négociations en cours sur le plan du marché du travail, qui sont aujourd'hui conduites par les partenaires sociaux, et dans le cadre de la négociation, donc, sur la modernisation du travail, dialogue social, eh bien le fruit de leurs négociations sera, autant que possible, apporté au projet de loi et donc tous les sujets que vous connaissez et qui sont aujourd'hui dans la main des partenaires sociaux auront vocation à figurer dans ce projet de loi.

Au-delà de ce que je vous ai présenté, dans les prochaines semaines, nous allons continuer le travail, avec les différents professionnels, avec les différents ministères, avec les partenaires sociaux, avec les parlementaires desquels j'attends beaucoup parce que ce travail doit être enrichi de leur expérience de terrain, de leur propre sensibilité et de leur propre expérience. Aussi, dans un mois, des mesures supplémentaires seront annoncées, dévoilées, comme j'ai pu le faire aujourd'hui. A la mi-décembre, le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres. Entre mi et fin janvier, l'examen du texte commencera au Parlement avec la volonté qu'il puisse être voté avant le printemps. Les décrets d'application devront être pris au plus vite, et là je rendrai de la même façon, transparents, les décrets d'application parce qu'il faut raccourcir pour notre économie, pour les Français, les délais. On ne peut pas faire des grandes annonces et ensuite très peu faire dans la réalité, ou faire très tard, trop tard, très loin. Et donc pour être efficace et restaurer la confiance, nous devons là aussi aller vite, clairement et efficacement.

Voilà, pardon d'avoir été sans doute un peu long, mais je tenais à vous expliquer au mieux les différents enjeux de cette loi. Je n'aurai peut-être qu'un mot pour conclure, et c'est le sous-titre que j'ai voulu mettre à ce texte : c'est un projet de loi pour la croissance et l'activité, parce que l'activité doit être notre priorité, mais c'est aussi un projet de loi pour ce que je veux appeler l'égalité des chances



économiques ; parce que réussir ne doit pas être une honte dans ce pays, ou un nirvana impossible. Parce que précisément, on doit redonner accès à celles et ceux qui n'ont plus accès à certains pans de notre économie, à certains pans de notre territoire, à certains investissements dans notre économie. Et donc notre responsabilité, c'est de restaurer une forme d'égalité des chances sur le plan économique, sur le terrain économique. Et c'est ça, l'esprit de cette loi, c'est ça, ma volonté. Voilà, je vous remercie.